

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 Janvier 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme BERLIER Solange	Déléguée du Conseil Général de la Loire
M. BONNARD Georges	Délégué du Conseil Général de la Loire
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CATELON Bernard	Délégué du Conseil Général du Rhône
Mme COROMPT Thérèse	Déléguée du Conseil Régional
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
Mme FRERING Odette	Déléguée de la commune de Chuyer
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Déléguée du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey - Présidente
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. GILBERT Jean	Délégué du Conseil Général de la Loire
M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole

Ont donné pouvoir :

Mme FOREST Nicole	à Jean-Christophe VALLUY
M. SCHMELZLE Pierre	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Représentant de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 14 JANVIER 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc à Pélussin.

Bernard Catelon exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT.

2-1 Mise en œuvre des plans de gestion des Sites Ecologiques Prioritaires.

Mise en œuvre du plan de gestion du Crêt du Pet du Loup :

Il s'agit de conduire les actions suivantes :

- poursuite des travaux de débroussaillage mécanique des landes. Cette action a été mise en œuvre en 2013, dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le lycée agricole Agrotec de Vienne ; la Fédération des Chasseurs du Rhône apportant un appui technique.
- expérimentation d'un pâturage extensif par des Chèvres du Rove,
- suivi de la végétation,
- communication et valorisation du site et de sa gestion auprès du grand-public.

Mise en œuvre d'actions de gestion sur le Ravin du Régrillon :

Il s'agit de poursuivre des premiers travaux de débroussaillage (gyrobroyage et pâturage) d'une parcelle au Petit Embuant (Pélussin) afin de restaurer une prairie maigre de fauche (habitat d'intérêt communautaire) qui s'était enfrichée. Ces premiers travaux n'ont, en effet, pas suffi pour maîtriser les repousses des ligneux. Pour pérenniser cette opération et atteindre l'objectif de restauration du milieu, il est maintenant prévu de travailler avec un troupeau de Chèvres du Rove.

Ce test permettra d'affiner la technique de pâturage (avec des clôtures électriques plutôt qu'un gardiennage) qui sera ensuite poursuivie par l'éleveur dans le cadre de son activité.

Le budget prévisionnel pour ces deux opérations est le suivant :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	€
Chantiers de débroussaillage	4 000	4 000	CG 69 (50% du HT hors poste Régrillon)	9 970
Test pâturage Chèvres du Rove - Pet du Loup	10 320	12 384		
Test pâturage Chèvres du Rove – Régrillon*	2 177,50	2 613		
Suivi de végétation	2 500	2 500	Région Rhône Alpes (Contrat de Parc)	2 827
Panneau d'information	3 120	3 900		
			CG 42 (convention 2015)	4 000
			Ministère de l'Ecologie	8 600
TOTAL	22 117 ,50	25 397		25 397

*poste de dépense non éligible à l'aide du CG 69

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, des conseils généraux et de l'Etat.

2-2 Initier le programme « Changer d'ère ».

Ce programme s'inscrit en déclinaison de l'axe 5 de la Charte Objectif 2025 « Une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère ». Il s'agit de renforcer les actions et comportements écocitoyens en incitant à plus de sobriété et en développant la capacité d'action des habitants.

Le nouveau programme « changer d'ère » se déclinera autour de trois piliers :

- Un appel à projet « un projet pour un mandat », à destination des collectivités,
- Un appel à projet annuel, à destination d'associations, de groupes d'habitants,.....
- Le programme des « Rendez-vous de mon Parc ».

Pour cette année 2015, il s'agira de mettre en place les « Rendez-vous de mon Parc », et de préparer les deux appels à projet afin qu'ils soient effectifs en 2016.

Définition d'un positionnement de communication :

Le programme « changer d'ère » est un des objectifs forts de la Charte Objectif 2025. Il s'agit de sensibilisation et d'éducation au territoire devant induire des changements de comportement et une participation active des publics. Cela nécessite de se doter de modes ou d'outils de communication spécifiques et adaptés. Aussi, le Parc souhaite être accompagné dans cette démarche, par un cabinet de conseils en communication.

Les rendez-vous de mon Parc :

Il s'agit de construire un programme d'animations intégrant des rendez-vous « grand public » permettant une sensibilisation aux enjeux du territoire et favorisant le passage à l'acte écocitoyen. Ces nouveaux rendez-vous devront permettre de revisiter les « sorties nature et patrimoine » et l'opération « Pilat propre » jusque là proposées par le Parc, en y intégrant une dimension plus participative. Ce programme intégrera aussi des nouveaux rendez-vous à la Maison du Parc, conçus pour faire vivre et faire partager les nouveaux espaces récemment inaugurés.

Ces rendez-vous feront l'objet d'un support de communication spécifique en cohérence avec le positionnement défini ci-dessus.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 22 600€ qui serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes : 18 400€,
- Conseil Général de la Loire (convention 2015) : 2 200€,
- Parc naturel régional du Pilat : 2 000€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Loire.

Daniel Durr explique qu'au sein de ce programme il y a des actions nouvelles et des actions anciennes. Il faudra donc voir comment on s'organise en termes de communication. Odette Frering indique que son ancien employeur, Adès, avait fait une campagne de communication en utilisant le slogan « Changer d'air » et qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de confusion.

La somme allouée à ce programme paraît assez faible aux yeux de Jean-Christophe Valluy. Peggy Le Nizerhy explique les sommes qui seront allouées aux projets portés par d'autres en réponse aux appels à projet ne sont pas intégrées dans le présent dossier.

2-3 Concerts en balade et Scènes aux Champs – édition 2015.

« *Concerts en Balades et scènes aux champs* » a pour objectif d'unir le loisir de la marche, la découverte de sites naturels du Parc et la présentation de spectacles musicaux ou théâtraux en plein air en fin d'après-midi, adaptés aux lieux choisis et s'adressant à un public local et touristique durant la période estivale. Cette manifestation permet en outre d'être une vitrine des actions « Parc » qu'elles soient portées par le Parc ou une autre structure (commune, association...).

Pour 2015, il est proposé de limiter la saison à 4 ou 5 dates. Les concerts en balade se dérouleront en 2015 sur les communes de Longes, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Romain-les-Atheux et Thélis-la-Combe. Si une cinquième est possible, elle sera proposée sur la commune de Maclas.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 40 000€ qui serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (Contrat de Parc) : 36 219 €,
- Conseil Général de la Loire (convention 2015) : 2 000 €,
- Autofinancement : 1 781 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Loire.

Daniel Durr rappelle qu'il s'agit d'une action historique qui permet de communiquer sur le Parc. En 2014, les Concerts ont représenté 496 repas, 2080 spectateurs et 1050 randonneurs.

2-4 Mise en œuvre du Contrat Corridors Grand Pilat :

Lors de sa séance du 7 novembre 2013, le Bureau du Parc a délibéré pour la mise en œuvre, dans le cadre d'un contrat « Corridors Biologiques », d'un plan d'actions pour le maintien et la restauration de la trame verte et bleue sur le territoire du Parc élargi à sa périphérie.

Ce plan d'actions d'une durée de cinq ans (2014-2018) qui comprend trente actions pour un montant total estimatif de 2 882 737€, se réalise dans le cadre d'un contrat de territoire « Corridors Biologiques » avec la Région Rhône-Alpes (signé le 24 juin 2014). Via ce contrat baptisé « Grand Pilat », la Région s'est engagée à soutenir ce programme avec une aide prévisionnelle sur 5 ans de 895 268 € (correspondant à un peu plus de 30% du total du montant des 30 actions).

Pour 2015, suite à la réunion du 4 novembre 2014 du comité de pilotage du contrat corridors, il est proposé au Bureau du Parc de déposer des demandes auprès de la Région Rhône-Alpes pour obtenir le financement des actions suivantes :

Assistance à l'intégration de la TVB dans les PLU (URB 1.1) :

L'objectif de cette action est d'accompagner les communes volontaires qui révisent leur documents d'urbanisme et dont le territoire est concerné par un ou des corridors à enjeu fort (*d'après la cartographie réalisée fin 2012 au 1/25 000ème sur le territoire du Parc élargi à sa périphérie*) à bien prendre en compte la TVB.

Cet accompagnement se traduit par une offre d'expertise naturaliste et juridique complémentaire à celle du bureau d'études en charge de la révision du PLU.

La fiche-action pluriannuelle prévoit d'accompagner une vingtaine de communes sur les 5 ans du contrat avec une enveloppe prévisionnelle de 156 000 € TTC.

En 2014 une première tranche a permis d'accompagner 3 communes (St-Jean de Touslas, Givors et Farnay).

Pour 2015, il est proposé de déposer une 2^{ème} tranche pour un montant de 35 755 € qui serait financée de la façon suivante : 50% Région Rhône Alpes pour 17 877€ et 50% FEDER Massif Central pour 17877€. La participation du FEDER est déjà acquise via le dossier déposé en janvier 2013.

Il est prévu par cette 2^{ème} tranche, d'accompagner 6 communes du Parc du Pilat (dont 4 se sont déjà déclarées volontaires : Bessey, Lupé, Roisey et Véranne) et 2 à 3 communes situées hors Parc.

Animation globale du plan d'actions et transfert d'expériences (ANI 1.1) :

Il s'agit de réaliser des actions de communication pour un montant de 3 000 €, financées de la façon suivante : 50% Région Rhône Alpes pour 1 500€ et 50% FEDER Massif Central pour 1 500€. La participation du FEDER est déjà acquise via le dossier déposé en janvier 2013.

Il est prévu de réaliser :

- la conception d'outils et d'animation sur la thématique des corridors, déclinés selon différents publics et situations,
- la mise en application de ces animations lors d'évènements/manifestations grand public.

Organisation d'ateliers pédagogiques participatifs pour élus et techniciens à l'échelle intercommunale (ANI 2.1) :

Il s'agit d'une deuxième tranche d'un cycle de formation/action pour un montant de 23 220 €, financée de la façon suivante : 50% Région Rhône Alpes pour 11 610 € et 50% FEDER Massif Central pour 11 610 €. La participation du FEDER est déjà acquise via le dossier déposé en janvier 2013.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les dossiers qui lui ont été présentés et leurs plans de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes.

3 – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL : AVENANTS 2015 AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LES ESPACES INFO ENERGIE :

Il s'agit de conclure des avenants pour l'année 2015 aux conventions de partenariat signées entre le Parc et les Espaces info énergie de la Loire et du Rhône. Ces avenants précisent les actions que réaliseront les EIE spécifiquement sur le Pilat, en plus de celles qui relèvent de leurs missions générales.

Depuis 2012, en continuité des actions menées dans le cadre de l'opération Energie Pilat, le Parc et les Espaces Info Energies (EIE) : Hélioise pour la Loire et Hespul pour le Rhône, organisent des permanences

conseils en architecture et en énergie, dites permanences communes, sur le Pilat, offrant ainsi un véritable conseil global aux habitants.

Un bilan des actions 2014 a été réalisé, confirmant l'intérêt des habitants pour ces co-permanences au cours desquelles ils obtiennent des réponses précises à leurs questions sur l'énergie (isolation, économies d'énergie, énergies renouvelables, etc) et/ou sur l'architecture.

Ce conseil personnalisé répond aussi aux objectifs que souhaite développer la plateforme de la Loire d'accompagnement pour la rénovation qui devrait se structurer au cours de l'année 2015.

Pour Héliose, en 2015, 30 co-permanences seront réalisées sur Pélussin, Bourg-Argental et Saint Genest-Malifaux. Sur la commune de Bourg-Argental le dispositif sera conduit en coordination avec le PLH des Monts du Pilat.

Pour Hespul, la densité d'appels de particuliers pour des besoins de conseil en énergie ne nécessite pas une présence délocalisée régulière, mais des conseils personnalisés sont possibles ainsi que des rendez-vous groupés.

En plus de ses co-permanences, en 2015 :

- Héliose réalisera également un accompagnement spécifique pour réactiver des projets d'énergies renouvelables sur la micro-hydraulique (mise à jour d'études conduites en 2004) avec des citoyens (en complément de l'intervention exceptionnelle fin 2014- début 2015 dans le cadre du projet TEPOS SEM-Pilat).
- Hespul réalisera une "balade thermographique" (sur la commune d'Echalas dans la suite de l'expérimentation sur l'adaptation) et sur le soutien de la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu pour essaimer (aide ponctuelle pour animations de réunions, analyses d'opportunités...).

Les EIE participeront également à la mise en œuvre des objectifs définis dans le cadre de la candidature TEPOS commune au Pilat et à Saint-Etienne-Métropole.

Les financements de la Région dont il est question dans les tableaux ci-dessous ont d'ores et déjà été sollicités sur décision du Bureau du Parc de décembre 2014. Ils permettent la réalisation des interventions spécifiques de EIE sur le Pilat telles que décrites précédemment.

Récapitulatif 2015 des engagements financiers des parties dans le cadre de l'avenant à signer avec Héliose :

Actions	Nombre	Coût unitaire	Coût total	A la charge du Parc (financé via la Région au titre du Contrat de Parc)	A la charge d'Héliose (autres financements *)
Réunions COPIL, suivi TEPOS	4	275 €	1 100 €	0 €	1 100 €
I - Point Info Energie					
Co-permanence de proximité à Pélussin	10	300 €	3 000 €	3 000 €	0 €
Co-permanence de proximité à Saint Genest Malifaux	10	300 €	3 000 €	3 000 €	0 €

Co-permanences de proximité à Bourg Argental)	10	300 €	3 000 €	3 000 €	0 €
Permanences téléphoniques au siège d'Héliose	75 heures	69 €	5 176 €	0 €	5 176 €
Sous-total I.			14 176 €	9 000 €	5 176 €
II - Réactualisation et réactivation des travaux sur le potentiel et le patrimoine micro-hydraulique du Pilat	5 Jours	550 €	2 750 €	550 €	2 200 €
Coût Total intervention HELIOSE			18 026 €	9 550 €	8 476 €

* autres financements sollicités par Héliose : ADEME, Région, CG...

Récapitulatif 2015 des engagements financiers des parties dans le cadre de l'avenant à signer avec Hespul :

Action	Moyens estimés pour la mise en œuvre de l'action	À la charge d'Hespul	À la charge du Parc (financé par la Région via le Contrat de Parc)
Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat et notamment le PCET et projet TEPOS	<i>Participation à 2 réunions</i>	570€	-----
I – Sensibilisation à l'éco-consommation et à l'habitat économe			
Accompagnements des maîtres d'ouvrage (accompagnement balade thermographique et conseils personnalisés commune d'Echalas)	<i>Forfait organisation avec communes et Parc, animation et fourniture caméra et commentaires</i>	<i>1 jours/homme (montant estimé 570 €)</i>	<i>Animation et technique 3 000 €</i>
II - Accompagnement des maîtres d'ouvrage			
Accompagnement des maîtres d'ouvrage (privés, publics, entreprises) - Conseil personnalisé téléphonique	<i>4 jours</i>	<i>Pris en charge dans le cadre de la mission (2 280€)</i>	
Soutien pour essaimage SAS Centrales Villageoises Région de Condrieu	<i>conseils techniques ponctuels</i>		<i>Forfait 450 €</i>
TOTAL		3 420 €	3 450 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise la Présidente à signer les avenants à intervenir dans les conditions susmentionnées.

4 - AVIS DU PARC DU PILAT SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE MARLHES.

Les élus du Bureau sont appelés à se prononcer sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marlhes.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve, dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

5 - AVIS DU PARC DU PILAT SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE BURDIGNES.

Les élus du Bureau sont appelés à se prononcer sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Burdignes.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve, dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Michèle Perez explique à cette occasion que les aides apportées dans le cadre du programme Leader seront maintenues puisqu'il s'agissait de financer une étude et que cette étude a bien été réalisée. Cette question avait été évoquée lors de la réunion du Bureau du 12 novembre 2014 à l'occasion de laquelle les élus de Burdignes étaient venus présenter les modifications apportées au projet initial.

Michel Bastien considère que l'esprit du hameau est conservé du fait, notamment de la Maison commune.

Daniel Durr estime qu'il est du devoir du Parc de rappeler le nécessaire respect des prescriptions de la commission des sites.

6 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL.

Le Centre de gestion nous a communiqué un projet de convention afin de se substituer au Parc, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents.

S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour le Parc, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi, si nous ne souhaitons pas accepter les nouvelles conditions financières.

La solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

De plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Il est donc proposé de charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL du Parc à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier dont le détail et les tarifs fixés pour 2015 figurent dans la convention jointe en annexe.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir.

7 – QUESTIONS DIVERSES

7 – 1 Validation des agréments des prestataires touristiques :

Depuis plusieurs années, le Parc souhaite favoriser l'émergence d'une offre correspondant aux valeurs du Parc et garantissant un service de qualité aux clients potentiels. Cette volonté se traduit par un système d'agrément reposant sur des visites chez les professionnels volontaires tous les 3 ans. Ces visites sont réalisées par des élus du Parc ainsi que des membres du conseil d'administration de la Maison du Tourisme sous la coordination d'une salariée de la Maison du Tourisme.

Quatre jours et demi de visites ont été organisés les 21 et 28 octobre, les 3, 6 et 13 novembre 2014 auxquelles 6 élus ont pris part. Ces journées ont permis de visiter 45 professionnels (33 renouvellements et 12 nouvelles candidatures).

Le groupe de travail « offre touristique » réuni le 17 novembre dernier propose de :

- refuser le renouvellement de l'agrément pour l'aire naturelle de camping du Cottet à Saint-Apollinard et pour celui de la partie hôtellerie du Collet à Doizieux,
- valider le renouvellement de l'agrément pour Camino Aventure Pilat à Chavanay tout en signifiant le souci constaté sur l'état du gîte. Le Parc informera la mairie de Chavanay de ce retour car elle est propriétaire des locaux,
- valider l'ensemble des autres candidatures à la recommandation.

Il a également été convenu que désormais le Parc informerait les Communes des retours des visites réalisées auprès des professionnels qui les concernent.

Georges Bonnard demande si le nouveau propriétaire de l'établissement situé au collet de Doizieux et dont le renouvellement de l'agrément Relais du randonneur a été refusé, pourra déposer une nouvelle demande. Sandrine Gardet indique que c'est possible.

7 – 2 Synthèse des travaux des groupes de travail et des comités de pilotage:

Rappel du règlement intérieur du syndicat mixte :

*« Dans un cadre plus opérationnel, les actions sont pilotées par des **groupes de travail** créés à l'initiative du Président de la commission ou par des **comités de pilotage**.*

L'objet des groupes de travail ou des comités de pilotage peut être transversal à plusieurs commissions. Ces groupes ou comités sont le plus souvent ouverts à d'autres partenaires et peuvent avoir une durée de vie limitée en fonction du sujet de travail considéré.

Les groupes de travail peuvent intéresser plusieurs commissions, dans ce cas une commission chef de file est désignée.

Les groupes de travail comprennent a minima 2 élus membres de chaque commission concernée.

Les groupes de travail rendent compte à leur commission thématique de rattachement ou directement au Bureau du Parc après visa du Vice-Président concerné. Le travail considéré relève le plus souvent de la maîtrise d'ouvrage du Parc. Les groupes de travail ne sont pas des instances décisionnelles, la décision relève du Bureau, voire du Comité syndical.

La fréquence des réunions des groupes de travail dépend de l'actualité.

*Les **comités de pilotage** concernent un programme pour lequel le Parc n'a qu'un rôle d'animation et de coordination, et n'est qu'un maître d'ouvrage parmi d'autres. Le format des comités de pilotage est souvent un format « imposé » par les procédures ou dispositifs définis par l'Etat, l'Union Européenne, la Région, l'ADEME ou tout autre partenaire financier....*

La voix du Parc n'est donc pas prépondérante au sein de ce comité de pilotage. La représentation du Parc au sein de ces comités de pilotage est assurée par le Président et/ou un Vice-Président.

La fréquence des réunions des comités de pilotage est définie à minima, mais comme pour les groupes de travail, elle dépend aussi de l'actualité. »

Le tableau ci-après présente une synthèse des travaux de ces instances.

7 – 3 Demande d'utilisation de la marque de territoire » Pilat, mon Parc naturel régional ».

Les membres du Bureau donnent un avis favorable pour l'utilisation de la marque par le Club alpin de Saint Etienne pour l'organisation d'une course d'orientation en novembre 2015.

7 – 4 Point sur les moyens de communication du Parc proposé par Odette Frering.

Odette Frering demanda à ce que les affiches relatives aux actions du Parc soient transmises à sa Mairie en un format qui ne dépasse pas le A3. Des affiches de taille plus grande sont impossibles à positionner en Mairie du fait de la taille des panneaux d'affichage.

Odette Frering suggère que les articles transmis par le Parc pour alimenter les bulletins municipaux face le plus possible référence à des actions concrètes et notamment à des actions qui ont pu être menées avec ou sur la commune considérée.

Peggy Le Nizerhy indique que l'équipe du Parc tiendra compte de ses remarques, d'autant plus que la stratégie de communication du Parc va être mise en révision.

Commissions de rattachement	Vice-président	Groupe de travail	Comité de pilotage	Dates de réunion	Objet et thèmes abordés	Elu référent si différent du Vice-président	Remarques
Aménagement du territoire	Bernard Soutrenon						
		Chemins		Prévues les 4 et 6 février 2015 avec les communes			
		Mobilité		12 décembre 2014 Prochaine réunion 29 janvier 2015	-Enjeux mobilité pour le Pilat -Définition mobilité durable -Grandes lignes d'actions 2014 et 2015 -Calendrier de travail 2015	-Projet gares Parcs de Rhône-Alpes : Anne de Beaumont -Projet politiques temporelles : Anne de Beaumont et Stéphane Mascunan	Référents par projets Elargissement à la Maison du Tourisme
		Urbanisme		Date à caler			
			Plan Climat Energie Territoire du Pilat	Date à caler, voir un groupe spécifique élus/ Parc en amont du Copil (avec élus Parc TEPOS)			
			TEPOS				A voir avec SEM
Développement économique et social	Charles Zilliox						

		Offre touristique		17 novembre et 3 décembre 2014	- Présentation du domaine. - Agréments 2014 d'entreprises. - Présentation de la Maison du Tourisme - Candidature charte européenne de tourisme durable	Michel Bastien	
		Textile		1 ^{er} décembre 2014	-Présentation du plan textile et de la démarche en cours -Assises textiles à préparer en collectif	Nicole Forest	Réunion élargie mardi 20 janvier 2015
			Agriculture durable	11 décembre 2014	-Porter à connaissance SAFER -Dossiers de subvention -Echanges sur la poursuite des opérations sur les parcelles difficiles, sur le concept d'un GIEE, sur le concours prairies fleuries		Prévoir une rencontre entre élus du Parc
			Charte Forestière	23 septembre	Retour sur la		Prévoir une

			de Territoire du Pilat	2014	candidature TEPOS (Territoire à Energie POSitive), le Projet Sylvicole Territorial (PST) du Pilat et le programme d'action 2015-2020		rencontre entre élus du Parc
			Opération Rurale Collective	1 ^{er} décembre 2014	Présentation de l'évaluation de l'ORC		Prévoir un retour auprès des acteurs ayant contribué à l'évaluation
		Economie de proximité		11 décembre 2014	-Présentation socio-économique du Pilat -Point sur les démarches en cours	En cours	Elargissement du groupe à Terre d'entreprises, aux Cigales au minimum

Patrimoines	Solange Berlier						
		Observatoire de la biodiversité		Date à caler			
			Gestion du Site Ecologique Prioritaire Ravins affluents rive droite du Rhône	2 décembre 2014	-Election des Présidents des sites Natura 2000 -Bilan des actions 2013-2014 - Discussion sur les actions à venir (PAEC) - Visite de terrain du contrat Natura 2000 du Petit Embuent	Michel Devrieux (Président du COPIL Natura 2000)	Fusion entre le COPIL Natura 2000 « Vallons et combes du Pilat rhodanien » et le COPIL Pet du Loup Volonté de recentrer sur les SEP
			Gestion du Site Ecologique Prioritaire Contreforts Nord Pilat	24 novembre 2014	- Zoom sur certaines actions réalisées fin 2013-2014 - Zoom sur les actions à venir - Zoom sur Salvaris : ENS / Natura 2000	Election du président du COPIL Natura 2000 reportée fin janvier 2015	
			Gestion du Site Ecologique Prioritaire Crêts du Pilat	2 décembre 2014	-Election des Présidents des sites Natura 2000 -Bilan des actions 2013-2014	Michèle Perez (Présidente du site Natura 2000)	

					- Discussion sur les actions à venir (PAEC)		
			Gestion du Site Ecologique Prioritaire Haut Pilat	24 novembre 2014	- Zoom sur certaines actions réalisées fin 2013-2014 - Zoom sur les actions à venir - Zoom sur Salvaris : ENS / Natura 2000	Anne Droin (présidente du site Natura 2000, maire de Marlhes)	
			Contrat de territoire Corridors Biologiques Grand Pilat	4 novembre 2014	Rappel sur le contrat corridors "Grand Pilat" Définition de la méthodologie et des instances de suivi Point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions Préparation de la programmation 2015		
			PAEN (Périmètre et programme de protection des espaces agricoles	4 décembre 2014	- Bilan des actions réalisées entre 2011 et 2014.		COPIL co-présidé par St Etienne Métropole et le

			et naturels périurbains) Vallée du Gier		- Discussion sur l'évaluation du périmètre et du plan d'actions en 2015		Conseil général de la Loire
			Valorisation de la Chartreuse de Sainte Croix en Jarez	Prévue le 16 janvier 2015	Point sur le projet de valorisation du site Scenarii d'aménagement de l'ancien ermitage Lancement étude historique.		Le COPIL est animé par Saint Etienne Métropole. Le Parc se charge de l'animation du Comité scientifique
Eco citoyenneté	Daniel Durr						
		Education au territoire		10 octobre	Choix des écoles pour le programme 2014-2015		
		Actions culturelles		10 décembre	Présentation du domaine Validation actions 2015 (concerts en balade et appel à projets)		
		Changer d'ère		Prévue le 20 janvier 2015	Validation des dispositifs « changer d'ère » et de la méthode de lancement		

Conseil Scientifique	Jean-Christophe Valluy						
		Bureau du Conseil scientifique		17 septembre 2014	Préparation du prochain conseil		
		Conseil scientifique		19 novembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des conseillers aux groupes de travail, commissions et comités. - Thèse de Mélanie Merrey. - Projet de recherche participative Terrae (Territoire d'agro-écologie) 		